

Conditions générales de vente

I - Procédure d'inscription

A. FORMATIONS D'AIDE À L'INSTALLATION, CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

Prérequis : être en cours de création d'entreprise libérale ou installé(e) depuis moins d'un an.

Les inscriptions saisies sur www.oriffpl-idf.fr seront validées à réception :
Du formulaire de pré-inscription complété en ligne sur notre site web www.oriffpl-idf.fr ;

Dès réception de votre inscription, vous recevrez à remplir un questionnaire préalable relatif à votre projet d'entreprise.

B. FORMATIONS TRADITIONNELLES

Prérequis : vous êtes un professionnel libéral installé depuis plus d'un an, à jour de vos cotisations URSSAF.
Dans le cadre du paiement de votre Contribution à la Formation Professionnelle, vous pouvez bénéficier d'un financement de vos actions de formation.

Les inscriptions seront validées dès réception :

Du formulaire de pré-inscription complété en ligne sur notre site web www.oriffpl-idf.fr ;
De l'attestation de versement de contribution au fonds d'assurance formation des non-salariés (CFP). Cette attestation est téléchargeable sur le site de l'URSSAF (www.urssaf.fr) ou pour les micro-entrepreneurs sur le site dédié (www.autoentrepreneur.urssaf.fr);

En fonction de votre situation et de votre code APE, l'organisme financeur est différent :

- ▶ Professionnels libéraux relevant du FIF-PL
- ▶ Professionnels libéraux relevant d'un autre fonds de formation (AGEFICE, FAF-PM...)

C. VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Toute inscription ne sera définitive qu'à réception, par nos services, de l'ensemble des pièces demandées. Vous recevrez alors un accusé de réception par mail.

Nos formations sont maintenues sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (6 minimum).

Une fois la formation validée par nos services, un mail de convocation vous sera adressé avec toutes les informations pratiques (déroulé de la journée, procédure de connexion, horaires, plan d'accès...).

II - Procédure de financement

Le coût d'une journée de formation dispensée par l'ORIFFPL-IDF est de 250€ TTC.

Il est entièrement pris en charge par le FIFPL sous réserve d'éligibilité.

Les conditions de prise en charge sont exposées ci-après.

FORMATIONS D'AIDE À L'INSTALLATION, CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

Public : Toute personne ayant un projet de création d'entreprise libérale ou installée depuis moins d'un an

Prise en charge / tarifs 5 jours par année civile, pris en charge par le FIF-PL, si [le code APE de votre future activité](#) relève de ce fonds de formation.

Démarches de prise en charge : L'ORIFF-PL IDF s'occupe de la demande de prise en charge auprès du FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

FORMATIONS TRADITIONNELLES

Pour les professionnels libéraux relevant du FIF-PL, les formations de L'ORIFFPL IDF sont prises en charge par le FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

Pour les professionnels libéraux ne relevant pas du FIF-PL, (AGEFICE, FAF-PM...) la prise en charge des formations de L'ORIFFPL IDF par le FIFPL dépend de votre code APE ([voir les activités éligibles](#))

Conditions générales de vente

III. Accessibilité aux Personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou orientation si besoin. Charte d'accueil des personnes en situation de handicap en annexe.

Contact référent handicap :

Isabelle BERTHE - iberthe-idf@unapl.fr

IV - Procédure d'annulation

a. Par l'ORIFF-PL IDF

L'ORIFF-PL IDF ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de report ou d'annulation d'une session. L'ORIFF-PL IDF se réserve la possibilité d'annuler les formations en cas d'effectifs insuffisants au maximum deux jours ouvrés avant la formation. Vous serez informé dans les meilleurs délais, un mail d'annulation vous sera adressé.

b. Par l'apprenant

Tout désistement à une session de formation devra faire l'objet d'un mail à l'adresse suivante idf@unapl.fr
Version du 19-07-21 ORIFFL IDF, 46 Boulevard de la Tour-Maubourg Paris 75007 Courriel : idf@unapl.fr Siret : 424 776 474 00019 - NDA: 11755688875

V - Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques utilisés pour une formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, oral...), constitue des œuvres originales et sont donc protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, les apprenants s'interdisent d'utiliser, transmettre, diffuser, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'ORIFF-PL IDF.

VI - Protection des données à caractère personnel

Lors de votre inscription, des données à caractère personnel sont recueillies et font l'objet d'un traitement informatique destiné seulement à la gestion de la formation dispensée.